



L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 23/06/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,
Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Régis MOREL,

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/43 : remboursement acompte location gîte

Madame la Maire explique suite au décès de son mari survenu le 1^{er} mai dernier,
Mme Deluchat domiciliée 208 rue Lioret à Amilly (45200) a annulé la réservation de gîte
prévu du 30 juillet au 13 août 2022. L'intéressée a demandé le remboursement de
l'acompte de 190 € déjà versé.

Au vu des circonstances, le conseil municipal autorise Madame la Maire à faire procéder
au remboursement de l'acompte de 190 € à Mme Deluchat

À Faux la Montagne, le 7 juillet 2022,

La Maire,

C.MOULIN

